



Les Cigognes

Bulletin Communal de Saint-Hippolyte
Février 2022

N° 45

Mairie de Saint-Hippolyte Agence Postale Communale

4, place de l'Hôtel de Ville - 68590 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. 03 89 73 00 13
E-mail : mairie-st-hippolyte@wanadoo.fr

Les bureaux sont ouverts :

➤ du Lundi au Vendredi 08 h 00 à 12 h 00
En-dehors de ces horaires, le personnel répond aux appels téléphoniques sauf le mercredi après-midi.
Notre site internet : saint-hippolyte-alsace.fr
Atelier communal : 03 89 73 05 06

Bibliothèque « St-Hippolyte »

Dans la cour de l'école de St-Hippolyte
Tél. 09 70 21 02 92 - mail : st.hippolyte@gmail.com
Vous pouvez commander ou rapporter des livres au secrétariat de la mairie.

Permanences :

➤ Mardi de 16h à 17h
➤ Mercredi de 14h à 16h

École de Saint-Hippolyte

Tél. 03 89 73 05 33

École de Rorschwihr

Tél. 03 89 73 84 11

Mairie de Ribeauvillé :

(pour vos passeports et cartes d'identité)
Sur rendez-vous - Tél. 03 89 73 20 00

Trésorerie

au centre des finances publiques Espace Pluriel,
11 rue St Jacques - 68240 KAYSERSBERG-VIGNOBLE
(ancienne mairie de Sigolsheim)
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30
- par mail : sgc.kaysersberg-vignoble@dgfip.finances.gouv.fr
- par téléphone au : 03 89 78 24 32

Centre des impôts

Cité administrative - 3 rue Fleischhauer - 68000 COLMAR

Préfecture

7 rue Bruat - 68000 COLMAR - Tél. 03 89 29 20 00

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Enfance et jeunesse - Ordures ménagères
1 rue Pierre de Coubertin - 68150 RIBEAUVILLÉ
Tél. 03 89 73 27 10 - Fax 03 89 73 27 11
E-mail : epci@cc-ribeauville.fr
Site internet : www.cc-ribeauville.fr

Tournée des levées des poubelles pour les jours fériés 2022

Samedi 16 avril (Pâques) - Samedi 4 juin (Pentecôte)
Samedi 13 août (15 Août) - Samedi 24 décembre (St Etienne)

GRDF et ENEDIS service

Dépannage gaz : 0800 473 333
Dépannage électrique : 09 726 750 68

Service d'urgence

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Numéro européen d'urgence : 112



Brigade verte

92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 SOULTZ
En cas de nécessité, contacter d'abord la mairie de Saint-Hippolyte. En dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez appeler le 03 89 74 84 04.

SPA

Route de Scherwiller - 67600 EBERSHEIM
Tél. 03 88 57 64 68

Presbytère Catholique

68750 BERGHEIM
Tél. 03 89 73 63 20

Assistance sociale

17 rue de l'Abattoir - 68150 RIBEAUVILLÉ
Tél. 03 89 73 61 65

Pôle gérontologique

17 rue de l'Abattoir - 68150 RIBEAUVILLÉ
Tél. 03 89 78 27 61

En cas de fuite d'eau à l'intérieur de votre maison, contacter votre installateur sanitaire.

En cas de rupture d'eau entre le compteur et la voie publique, merci de téléphoner au **SDEA**.

En journée au 03 90 57 50 88
ou après 18 h et le week-end au 03 88 19 97 09

Où trouver un défibrillateur à St-Hippolyte :

Sur la façade de la mairie rue de la Montée en face du restaurant « A la Vignette »
Sur la façade du dépôt incendie - rue de l'Ancienne Tuilerie
Sur la façade de la Salle des Fêtes - Côté rue du Haut-Koenigsbourg



Sommaire

Adresses utiles	2
Le mot du Maire.....	3
Délibérations	4
du Conseil Municipal	
Budget	6
Hommage	9
Bienvenue aux nouveaux arrivants !.....	9
Travaux	10
Le syndicat intercommunal des eaux... ..	10
Rénovation de l'éclairage public	12
L'année en images	14
La journée citoyenne	16
Maisons fleuries	18
Les écoles	20
Rénovation du cimetière	24
Autorisation d'urbanisme	26
IntraMuros	28
Collectes du don du sang	29
Recensement	29
Élections	30
Communauté de Communes	31
Tarifs publics	32
Etat Civil	33
Grands anniversaires	34
Calendrier des manifestations	36

Les Cigognes de St Hippolyte
Bulletin Communal N° 45 - Février 2022

Remerciements à tous ceux qui ont participé à la rédaction ou à l'illustration de ce bulletin.

Directeur de la publication : Claude HUBER
Dépôt Légal 02-2017

Conception et impression : AGI Ingersheim

Le Mot du Maire



On espérait le voir disparaître en 2021, mais après une courte rémission en été, le virus revient, sous une nouvelle forme en automne... et avec lui le retour des masques, des protocoles sanitaires, de la distanciation sociale.

Les moments conviviaux - repas des aînés, vin chaud sous le sapin à Noël, les vœux de la municipalité - qui nous réunissent traditionnellement pendant la période des fêtes, ont malheureusement dû être annulés.

Avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement jusqu'en juillet prochain, la prudence reste de mise. Sachons avant tout nous préserver, prendre soin de nous et de ceux qui nous entourent.

Pour autant, ne nous décourageons pas.

Tout d'abord, je tiens à féliciter ceux d'entre nous qui ont rejoint les bénévoles du centre de vaccination à Ribeauvillé, pour en assurer le fonctionnement. Sans eux, sans l'implication des collectivités locales, où en serait la vaccination aujourd'hui dans notre pays ?

Les activités associatives, à l'arrêt pendant un temps, reprennent progressivement leur cours, dans le respect des règles imposées par la situation sanitaire.

Coup de chapeau à notre club de foot qui relance l'activité sportive pour les plus jeunes, et félicitations à ceux qui consacrent de leur temps pour diriger les entraînements et encadrer ces jeunes pousses.

Les musiciens reprennent leurs répétitions et préparent un concert pour le printemps, et dans l'ensemble, je garde l'espoir de retrouver les moments festifs et conviviaux qui animent la vie de notre cité.

Les projets communaux avancent aussi. Après avoir réalisé l'éclairage du terrain de foot et la transition de l'éclairage public, le conseil municipal a mis à l'étude un projet d'aménagement paysager du cimetière qui porte sur des plantations d'arbres, l'aménagement des allées, mais aussi la restauration paysagère du terrain adjacent, actuellement en friche. Si les subventions espérées nous sont accordées, les travaux pourraient démarrer dès cette année.

Il me tient à cœur de rendre hommage à l'ensemble de notre personnel municipal, très impliqué dans ses multiples tâches au service de nos habitants. En raison de plusieurs départs à la retraite, l'équipe connaîtra des changements cette année. Dès le mois de février, un nouvel agent, qui est aussi nouvel habitant à St-Hippolyte, rejoindra l'équipe technique. Je lui souhaite pleine réussite dans les missions qui lui seront confiées.

Merci enfin à l'équipe qui a travaillé sous la conduite de mon adjointe Isabelle KOEBERLE, à la rédaction du présent bulletin communal, qui reste un lien privilégié entre les habitants et leurs élus.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Claude HUBER
Maire

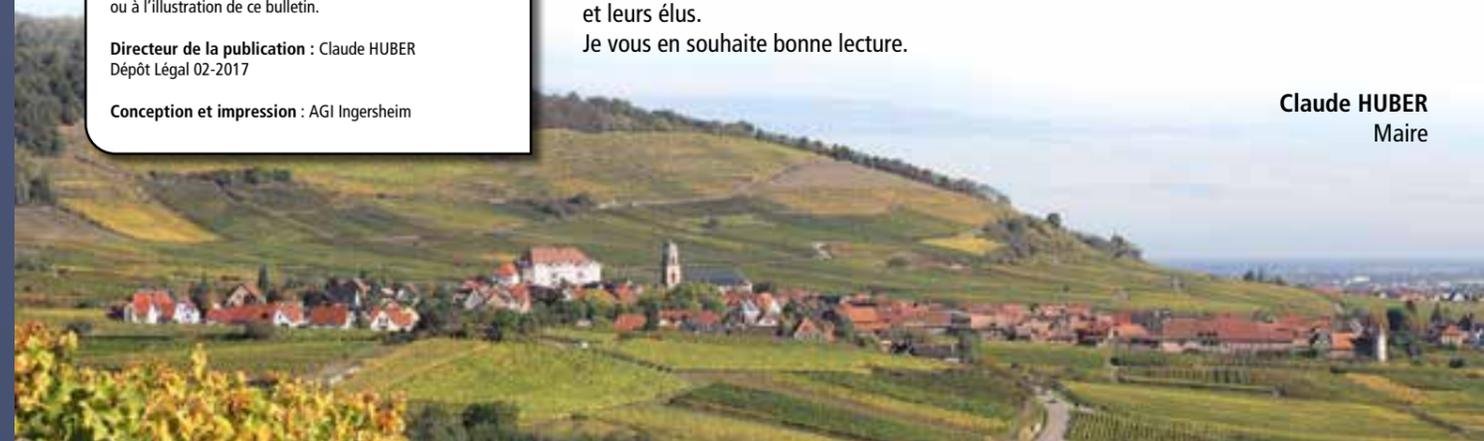
Horaires des déchèteries

Ribeauvillé :

Lundi au vendredi : 13h - 17h30
Samedi : 8h - 12h / 13h - 17h30

Riquewihr :

Lundi au vendredi : 8h - 12h
Samedi : 8h - 12h / 13h - 17h30



Les principales délibérations du conseil municipal en 2021

Séance du 22 février

Compte administratif et de gestion 2020 du budget forêt

	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	87 303,28
Recettes de l'exercice	131 703,05
Résultat de l'exercice	+ 44 399,77
Résultat reporté	+ 24 734,82
Excédent global	+ 69 134,59

Compte administratif et de gestion 2020 du budget général

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	825 552,42	276 648,06
Recettes de l'exercice	996 797,43	241 578,16
Résultat de l'exercice	+ 171 245,01	- 35 069,90
Résultat reporté	0	- 70 723,90
Excédent global	+ 171 245,01	- 105 793,80

Dotations d'équipement des territoires ruraux: chemin du Hohlweg

Le conseil municipal entérine les travaux d'aménagement du chemin rural Hohlweg sur une distance de 150 m: préparation, fourniture et pose de dalles alvéolées pour un montant total de 10 500 € et sollicite l'aide de l'État à hauteur de 40 %.

Mise en accessibilité des vestiaires de l'Association Sportive

Le conseil municipal décide de procéder aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment existant (création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite), agrandissement des portes et création de WC PMR pour un montant de 26 546,50 € HT et sollicite l'aide de l'État à hauteur de 10 618 €.

Dotations de soutien à l'investissement local: amélioration de l'éclairage public

Le projet d'amélioration de l'éclairage public consiste à remplacer les ampoules de 158 points lumineux par des

ampoules LED pour un coût total de 29 151,01 € HT (34 981,21 € TTC). Le conseil municipal entérine le projet et sollicite l'aide de plusieurs organismes :

- DSIL : 20 %
- Syndicat Département d'Électricité et de Gaz : 50 %
- Collectivité Européenne d'Alsace : 10 %

Location de l'ancien vendangeoir

Le conseil municipal décide de louer, pour un loyer mensuel de 580 €, l'ancien vendangeoir à M. BECKER Benjamin - Sté MBM Concept'auto - à partir du 1^{er} mars 2021.

Emplois saisonniers

A l'instar des années précédentes, le maire propose de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier. Le conseil décide de recruter deux emplois saisonniers pour une période de trois semaines chacun. Ils seront chargés de l'entretien des espaces verts, de l'arrosage, du balayage et de menus travaux d'entretien.

Séance du 10 avril

Fixation des taux d'imposition 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient, à compter du 1^{er} janvier 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce taux est de 13,17 % pour le département du Haut Rhin. Le conseil municipal décide d'appliquer les taux de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,33 %

Budget forêt:

approbation du budget primitif 2021

Dépenses et recettes de fonctionnement : 337 000 €

Budget général:

approbation du budget primitif 2021

Dépenses et recettes de fonctionnement : 970 000 €

Dépenses et recettes d'investissement : 527 500 €

Aménagement et extension des vestiaires de l'association sportive

Le conseil municipal décide de confier au bureau d'architecture ARQUIDEA – 68000 Colmar les missions de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et d'extension des vestiaires de l'association sportive, pour un montant de 18 300 €.

Séance du 21 juin

Mise en location du jardin communal

Route du vin

La Commune dispose d'un terrain situé le long de la Route du vin. Cet espace peut être divisé en deux afin de satisfaire des habitants de la commune qui souhaitent cultiver un potager et un verger. Le conseil municipal entérine le montant du loyer à 120 € annuels.

Séance du 20 septembre

Cimetière communal: reprise des concessions

La Commune a engagé une procédure de reprise des tombes en état d'abandon. Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal autorise la reprise des concessions répertoriées, de procéder à l'enlèvement des matériaux et emblèmes funéraires et de faire procéder à l'exhumation des restes des corps et à leur réinhumation dans l'ossuaire.

Séance du 8 novembre

Création d'un poste d'adjoint technique

Le conseil municipal décide de créer, à compter du 1^{er} février 2022, un emploi permanent d'adjoint technique compte tenu de la baisse de l'effectif au courant de l'année 2022 pour cause de départs à la retraite.

Aménagement paysager du cimetière et du terrain annexe

Le Maire présente l'avant-projet définitif d'aménagement paysager du cimetière et du terrain contigu établi par la société « Racines d'éternité » - 68040 Ingersheim chiffré à 241 654,83 € HT pour le cimetière, à 107 033,74 € HT pour l'aménagement du terrain annexe – espace vert et à 18 650 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un total de 348 688,57 € HT. Le conseil municipal approuve l'avant-projet et charge le maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Grand Est par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) puis une seconde subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace – Unité GERPLAN – étant entendu que si la Commune obtient le financement du FEADER, elle ne pourra pas prétendre à l'aide de la CeA.

Diminution partielle de l'intensité de l'éclairage public

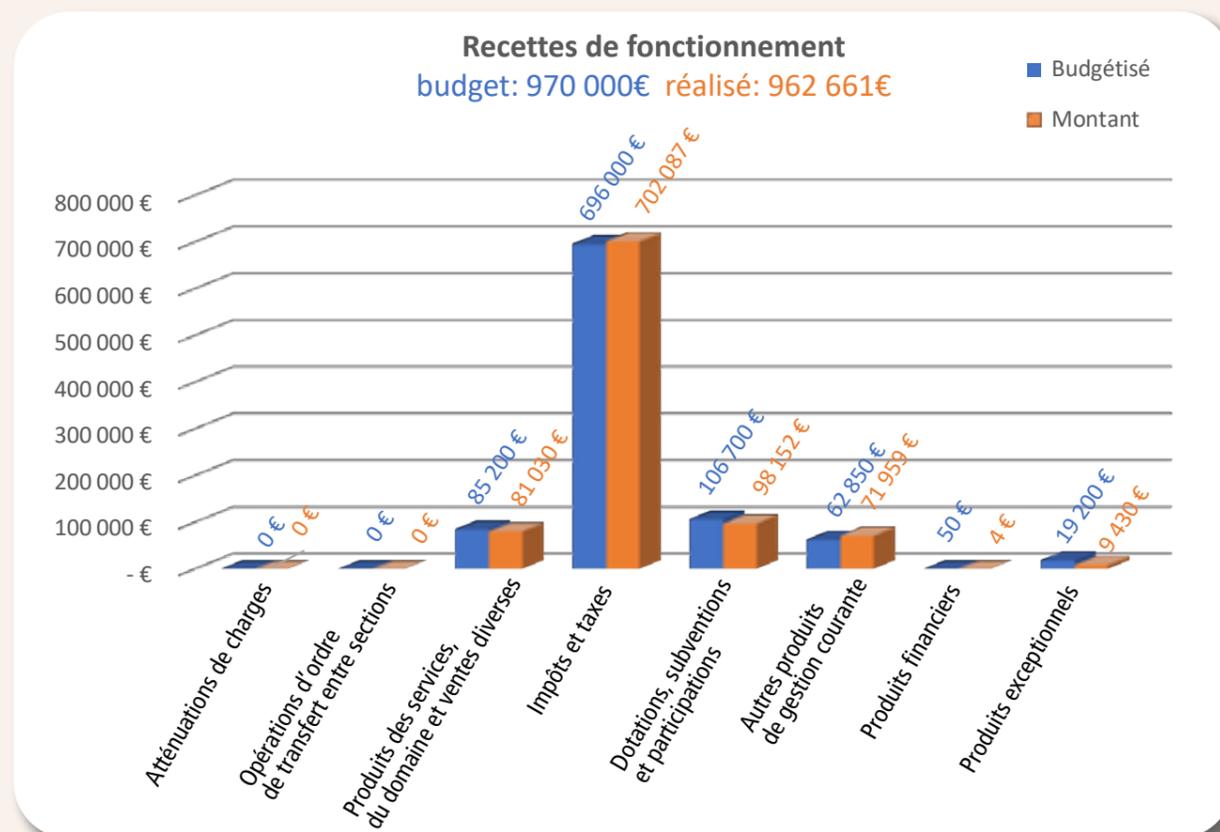
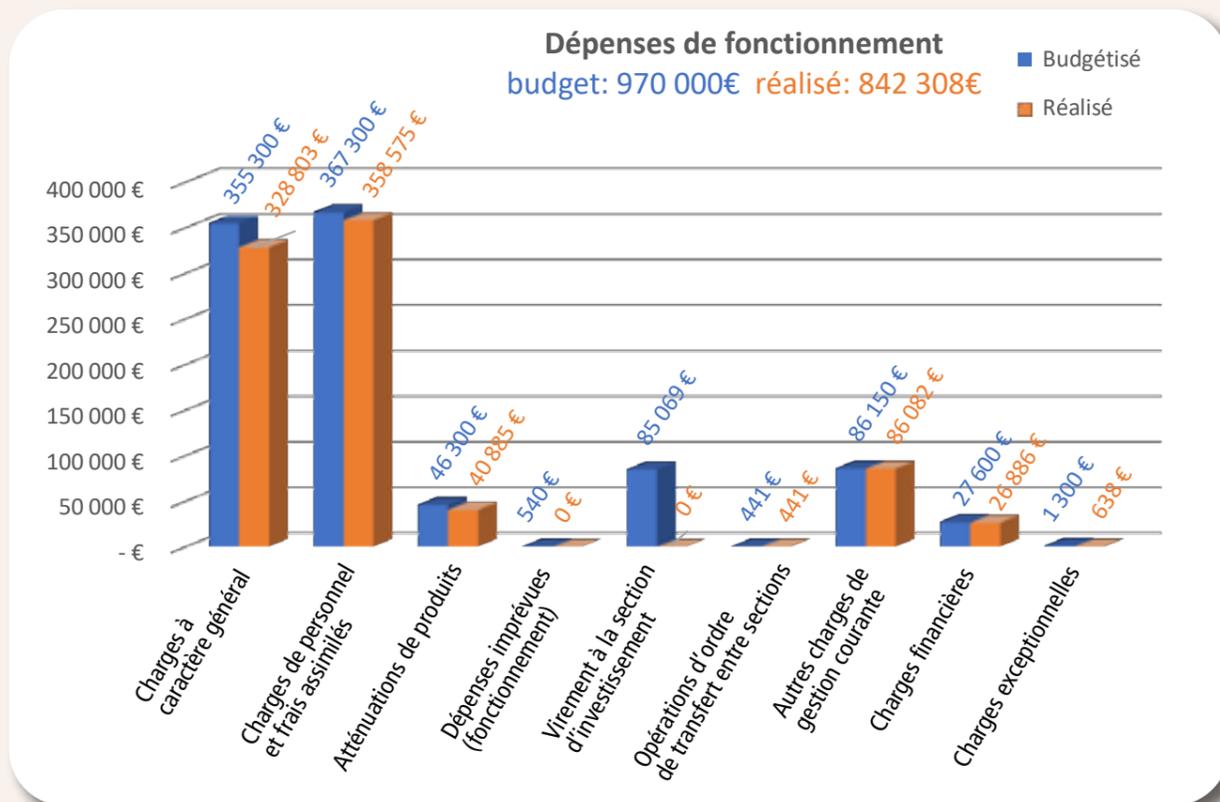
Afin de préserver l'environnement, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre les nuisances lumineuses et l'impact sur la faune et la flore, le conseil municipal charge le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités de diminution de l'intensité lumineuse selon la programmation suivante :

Horaires	Puissance
De l'heure d'allumage à 22 h	100 %
De 22h à 0h	70 %
De 0h à 5h	50 %
De 5h à l'extinction	70 %



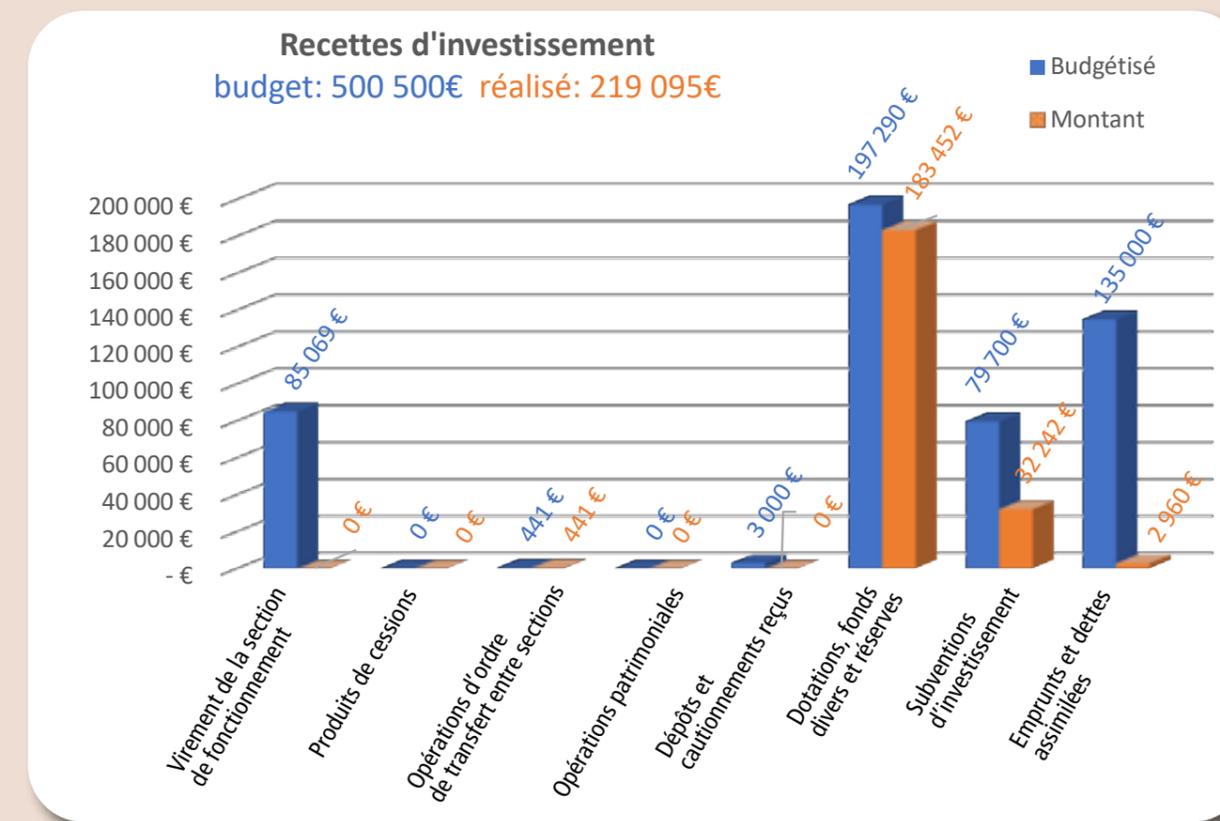
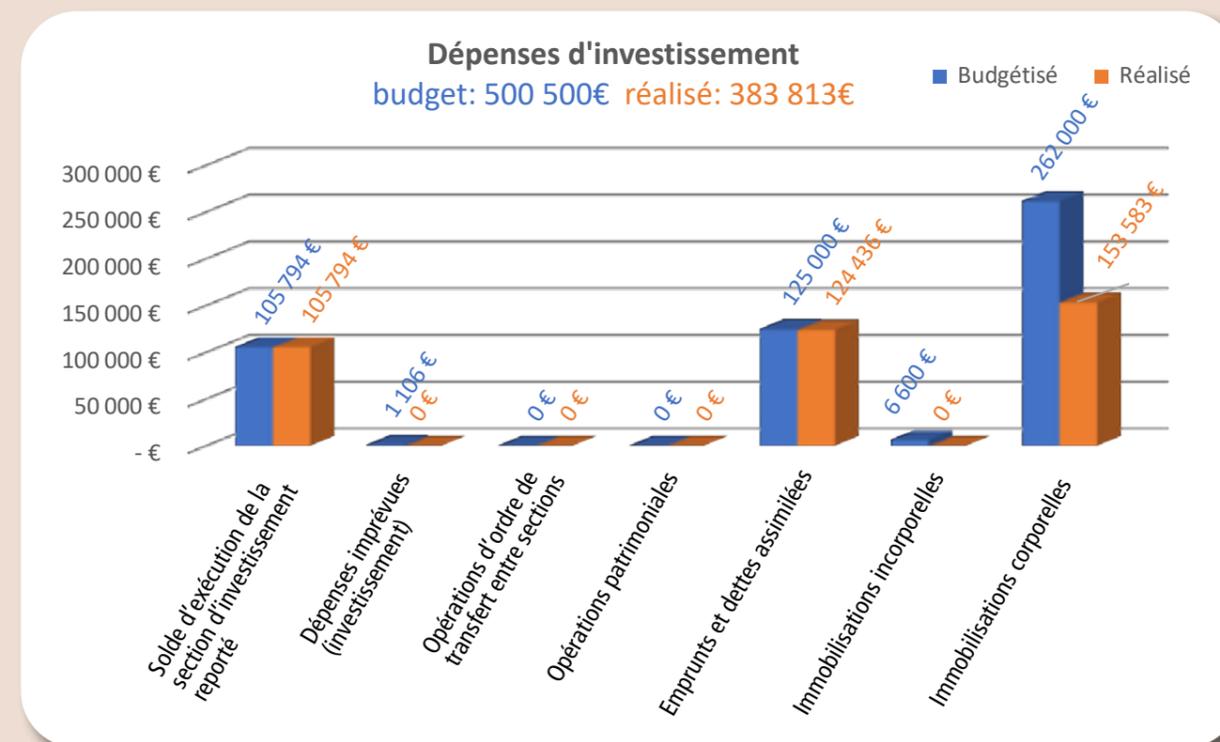
Compte administratif 2021 - Fonctionnement

(Chiffres arrêtés au 21/01/2022)

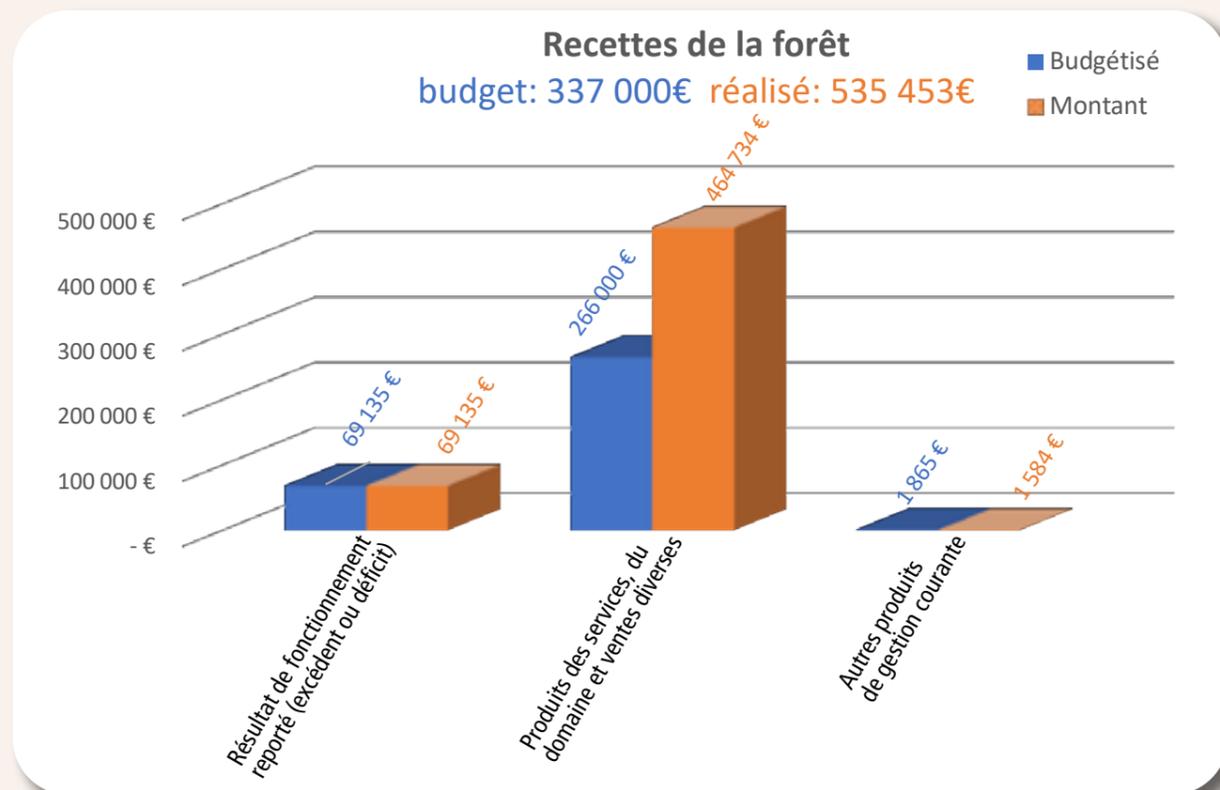
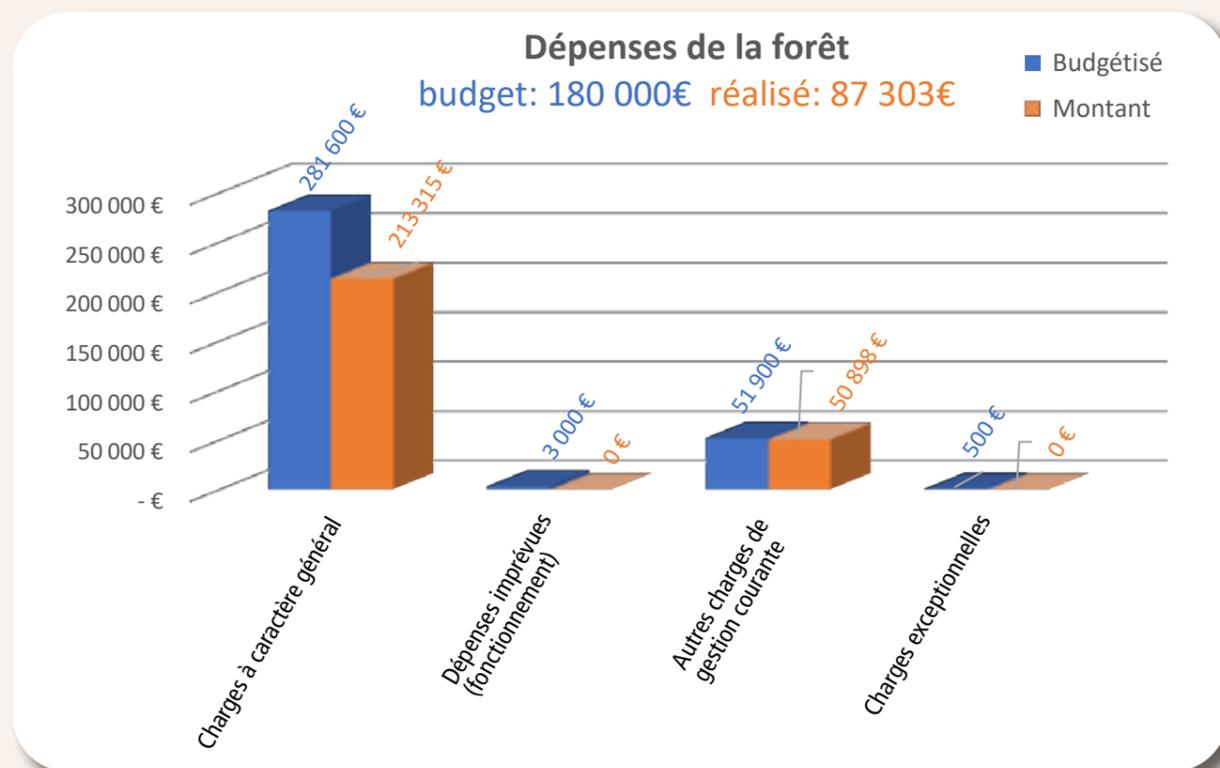


Compte administratif 2021 - Investissement

(Chiffres arrêtés au 21/01/2022)



Budget de la forêt communale 2021 (Chiffres arrêtés au 21/01/2022)



Il est à noter un niveau de recettes élevé dû à des ventes importantes de bois déperissant. Ces excédents seront nécessairement utilisés pour les replantations d'arbres et la régénération de notre forêt dans les prochains temps.

Hommage

En 1999, Danielle RICHERT a intégré nos services en qualité d'adjoint administratif. À force de travail et de persévérance, elle a gravi les échelons pour arriver au grade de rédacteur en 2014.

Elle avait la charge de nombreuses compétences dont elle s'acquittait avec une grande conscience: l'état civil, la gestion du cimetière, le service de l'eau. Aux côtés des élus, elle était surtout très impliquée dans le domaine de l'urbanisme, avec la tâche fort délicate du suivi des permis de construire, car il faut souvent expliquer avec patience un motif de refus ou une demande de modification.

Danielle, c'était aussi un sourire à l'accueil de la mairie. Elle savait se montrer aimable, positive, encourageante ou réconfortante parfois.

Elle nous a quittés le 14 septembre 2021 après un combat courageux contre la maladie. Nous garderons d'elle le souvenir de la personne avenante, disponible qu'elle a été, profondément attachée à sa famille et à sa commune d'origine.



Bienvenue aux nouveaux arrivants !

Vous venez de vous installer à Saint-Hippolyte ?

Afin de vous garantir le meilleur service possible, les services municipaux vous invitent vivement à venir vous présenter à l'accueil de la Mairie afin de vous faire enregistrer dans le fichier population. Pensez à apporter un livret de famille, la carte d'identité de chaque membre de votre foyer, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Cet enregistrement permettra notamment aux services municipaux:

- De prévoir les effectifs scolaires, si vous avez des enfants
- De recenser les jeunes de 16 ans pour la journée d'appel sous les drapeaux
- D'inscrire les jeunes sur la liste électorale à leurs 18 ans
- D'adapter nos services aux besoins de la population
- De simplement pouvoir vous contacter pour vous porter une information particulière ou collective (bulletins communaux, invitation...)

Il est conseillé de prendre contact avec la Communauté des Communes pour l'obtention d'un bac poubelle et d'un badge pour un accès gratuit aux déchetteries de Ribeauvillé et Riquevillier.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Si vous ne pouvez pas vous déplacer à ces horaires, vous pouvez contacter l'accueil par téléphone au 03 89 73 00 13.

Vous pourrez également profiter de votre visite pour vous faire inscrire sur les listes électorales.



Travaux

Cette année 2021 a marqué un peu plus la volonté de la commune de préserver la biodiversité dans le domaine rural. En effet nous avons réalisé la deuxième tranche de pavés alvéolés sur le chemin du Hohlweg.

Ce type de chantier permet de restructurer les chemins pentus de notre commune, évitant ainsi les ravinements lors des gros orages tout en permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol. Cette méthode nous permet également d'être subventionnés par l'État jusqu'à 40 %.

Les travaux de fauchage des chemins ruraux ont été moins importants cette année, en ne dégagant que les abords des chemins et non plus les talus. L'effet bénéfique de cette opération est déjà bien visible car nous avons observé le retour de plusieurs oiseaux, fleurs et insectes. Lors de la journée citoyenne, les vignerons du village ont également participé à la réfection des nids-de-poule dans les chemins ainsi qu'au curage de certains fossés.

Du côté de l'association foncière nous avons terminé la dernière tranche de réfection du chemin de la Werb entamée en 2014. Un gros curage du dessableur de la gare a été réalisé, nous ne devrions plus avoir besoin d'en réaliser dans les 10 prochaines années. Une partie du matériau que nous avons évacué a été placée aux abords de nos routes afin d'éviter de nouveaux dépôts sauvages de pneus comme nous en avons trop connus cette année...



Le syndicat intercommunal des eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs (S.I.E.)

Ce syndicat est issu de la fusion, en 2014, des anciens syndicats d'eau et d'assainissement de Bergheim et du syndicat d'eau des sources de St-Hippolyte et environs (SIAEP).

Ce nouveau syndicat comprend 3 services :

- eau des sources
- eau de la nappe phréatique
- assainissement



Le comité est issu des conseils municipaux des 6 communes adhérentes, Bergheim, St-Hippolyte, Rorschwihr, Rodern, Thannenkirch et Orschwiller (2 délégués / commune et 1 suppléant)

Les représentants de St-Hippolyte

HUBER Claude - KLEIN Jean-Marie - ZIRGEL Jean-Luc

Le Président : MULLER François

1^{er} Vice-Président : KLEIN Jean-Marie

2^{ème} Vice-Président : AUBRY Richard

L'eau potable de St-Hippolyte

L'eau de notre réseau est un mélange d'eau des sources du Taennchel et de la nappe phréatique (forage du Niederwald) sur le ban de Bergheim.

En été, quand la consommation augmente dans le village et que la production des sources diminue, nous avons une forte proportion d'eau de la nappe phréatique, plus calcaire.

En hiver, les sources étant plus productives, l'eau de notre réseau devient plus acide et pauvre en calcaire et autres minéraux.

L'idéal que nous conseille l'Agence Régionale de Santé est l'équilibre entre les deux. C'est l'ARS qui suit la qualité de l'eau en procédant à des analyses régulières dans le village ainsi que dans les réservoirs. Ces analyses sont disponibles sur le site de la commune.

(<https://saint-hippolyte-alsace.fr/>)

Il faut rappeler que le S.I.E., syndicat de Bergheim / St-Hippolyte, s'occupe de la production d'eau, c'est-à-dire du réseau des sources ou du forage jusqu'à l'arrivée dans les réservoirs des communes.

La distribution à St-Hippolyte est confiée au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA : gestion des réseaux et facturation).



L'eau de source

En 1927, les communes de St-Hippolyte, Rorschwihr, Rodern et Orschwiller avaient créé un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP).

Entre 1929 et 1930, huit sources furent captées sur le versant Ouest/Nord-ouest du massif du Taennchel. Quatre autres sources se rajoutèrent ultérieurement.

La conduite qui relie les sources aux différents villages passe par des réservoirs intermédiaires, des répartiteurs où l'eau est répartie dans des proportions définies par les statuts et en fonction de la population totale (au moment de la création du syndicat).

St-Hippolyte : 51 % Rodern : 15 %
Orschwiller : 23 % Rorschwihr : 11 %

Le hameau de « la cave de Rodern » bénéficie d'un réservoir de 30 m³ relié au 1^{er} répartiteur.

Le volume d'eau produit annuellement varie en fonction du climat des différentes années : de 100 000 m³ à 120 000 m³ par an.

L'entretien et le suivi de tous les réseaux (18 km de conduites) sont confiés aux employés des quatre communes dont le responsable était Claude FUHRER jusqu'en 2021 et sera Linda NOTHDURFT à partir du 01/02/2022.

Le suivi administratif est réalisé par Christiane SCHAEFFER en ce qui concerne la gestion du service eau et sources. Ce schéma de fonctionnement était la volonté de notre ancien syndicat (SIAEP). Le suivi qualité de l'eau, les prélèvements d'échantillon d'eau et leur analyse sont aussi assurés par l'ARS. C'est cette dernière qui avait imposé un système de chloration au distributeur principal en 1995.

Depuis, le même système a été installé au forage du Niederwald ainsi qu'aux différents réservoirs des communes. L'objectif à atteindre est au minimum 0,100 mg/litre d'eau de chlore libre (dose réglementaire) au robinet de consommation.



Travaux sur le réseau des sources en 2021

- Détection et relevé géoréférencé de la conduite d'alimentation en eau potable des 4 communes (soit 11 000 m) et intégration des relevés sur plan cadastral ainsi que pose de bornes (cabinet de géomètres Roth – Simler).

Cela nous permettra de mieux surveiller et repérer la conduite qui traverse la forêt.

Nous avons détecté par cette opération une importante fuite sur l'arrivée vers le réservoir de St-Hippolyte (jaugée entre 30 et 50 m³ perdus par jour).

- Réparation de cette fuite par l'entreprise TP Schmitt et l'équipe technique de St-Hippolyte, début décembre.
- Une deuxième réparation est prévue sur la conduite principale au Rotzel (Zone de silence du Taennchel) où cette détection avait été engagée les 16 et 17 décembre 2021, avec une mini-pelle de l'entreprise TP Schmitt. La conduite (diamètre 20 cm) s'avère détériorée dans la traversée du chemin forestier et nécessite un remplacement de 40 mètres de tuyau. Il est possible que cette usure soit due au passage de camions de grumes qui sont très fréquents à cet endroit.

Travaux prévus en 2022

Etude d'un projet de télégestion du réseau des sources avec pose de compteurs aux trois répartiteurs et aux entrées des réservoirs des quatre communes.

Le grand problème est l'ancienneté des réseaux ainsi que leur longueur (18 km). Il est urgent de nous donner les moyens de surveiller et de détecter les fuites ainsi que d'autres anomalies. Voilà les priorités.

Jean-Marie KLEIN



Rénovation de l'éclairage public

L'éclairage public tient une part importante dans le budget électricité de la Commune. Pour faire des économies sur ce poste stratégique et réduire la facture d'énergie, le conseil municipal a décidé de passer de l'ancien éclairage à lampe à la solution la plus plébiscitée pour l'éclairage public: la LED. Ce projet d'économie d'énergie s'inscrit parfaitement dans notre démarche de transition énergétique. Un soutien financier important est apporté actuellement aux collectivités qui s'engagent dans une démarche de réduction de la consommation énergétique des points lumineux de l'espace public.

Qu'est-ce qu'une ampoule LED ?

Le terme LED est l'abréviation de "Light Emitting Diode", en français, "lampe à diode électroluminescente". Au départ, les lampes LED ont été utilisées comme voyants lumineux (témoin de veille par exemple) pour leur longue durée de vie et leur tension électrique adaptée à l'électronique. Aujourd'hui, grâce à leur durabilité et leur faible consommation énergétique, elles sont de plus en plus utilisées pour l'éclairage privé ou public

Quels sont les avantages de l'éclairage LED ?

- Réduction significative de la consommation d'énergie
- Possibilité d'ajuster l'intensité lumineuse.
- Durée de vie de la source lumineuse LED supérieure à 100 000 heures comparée à 10 000 heures pour une ampoule d'éclairage traditionnelle.
- Pas de frais de maintenance pour remplacer périodiquement les lampes.
- Rendement élevé par rapport à l'éclairage public traditionnel et réduction des émissions de CO2.
- Lumière sans rayonnement infrarouge (IR) ni ultraviolet (UV) car aucune partie de l'énergie transformée en lumière n'est en dehors du spectre visible.
- Diminution de la pollution lumineuse nocturne
- Moins de chaleur générée dans l'environnement que les autres technologies d'éclairage traditionnelles.
- Absence de mercure ou de substances dangereuses.

Vhm ÉCLAIRAGE **KIT RETROFIT LED**
Pour Lanterne de Style



Après avoir étudié plusieurs solutions techniques et consulté différents fournisseurs nous avons retenu l'offre de VHM Éclairage (Victor Heinrich Molsheim). VHM est le fabricant de nos lampadaires utilisés dans l'ensemble du village ancien, dans le parc Walter, ainsi que le long de la route du vin.

Nous avons choisi la solution du kit rétrofit LED qui nous a permis de conserver les anciennes lanternes en laiton, installées dans les années 1985 -1990. 158 points lumineux ont été convertis en éclairage LED en procédant au démontage de la source à décharge, de son réflecteur et de son ballast puis pose du kit LED dans la structure existante du luminaire.

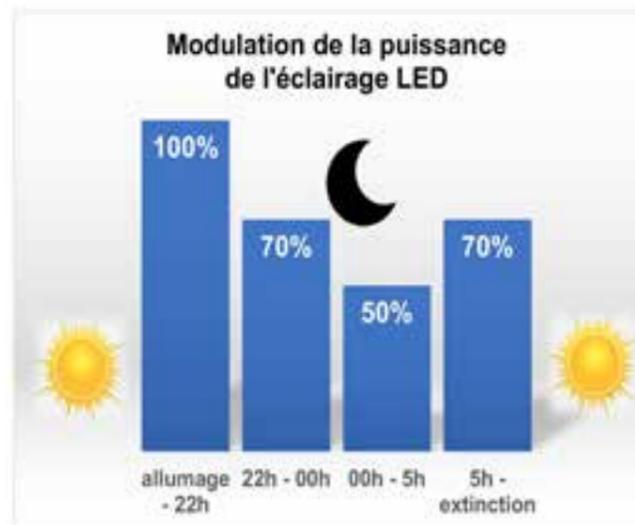


6 lampes, vétustes et énergivores, ont également été remplacées par des luminaires LED montés en tête de mât dans le quartier de la gare. L'ensemble des travaux de rénovation de l'éclairage ont été effectués en régie par l'équipe technique avec l'aide d'un bénévole retraité que nous remercions chaleureusement.

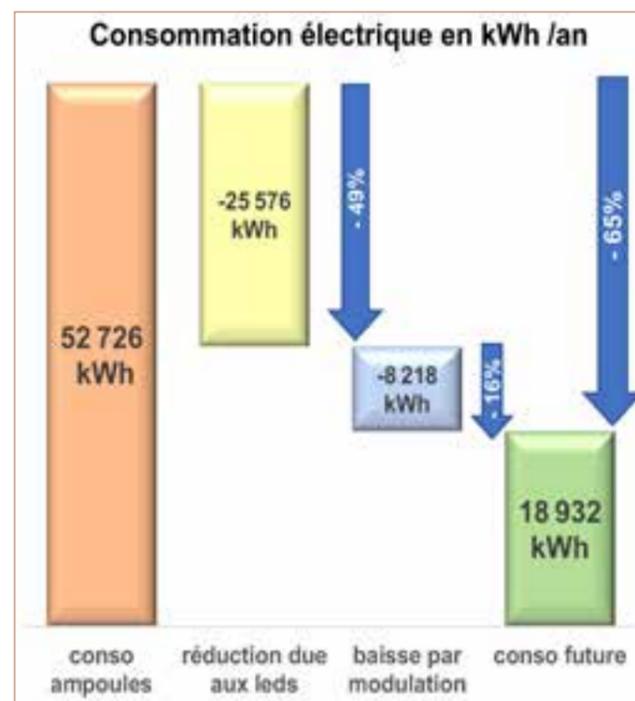
La température de couleur de l'éclairage LED est de 2 700 K (Kelvin), ce qui correspond à la lumière au lever et au coucher du soleil, de couleur jaune et chaude.

En plus de la réduction de la puissance installée des LED, de l'ordre de 50 % par rapport aux lampes conventionnelles, l'éclairage est modulé tout au long de la nuit selon le schéma ci-contre afin de veiller à la sûreté et la commodité du passage dans nos rues.

L'allumage et l'extinction de l'éclairage sont pilotés par une horloge astronomique qui ajuste les horaires en fonction des cycles diurnes et nocturnes au cours de l'année.



La consommation d'énergie électrique pour l'éclairage public est réduite de 65 %, dont les 3/4 de l'économie sont dus à la baisse de puissance des LED par rapport aux lampes conventionnelles et 1/4 généré par l'abaissement de la puissance d'éclairage durant le cycle nocturne.



Les consommations et les économies d'énergie électrique sont calculées sur la base d'un temps moyen d'éclairage de 4 100 heures par an.

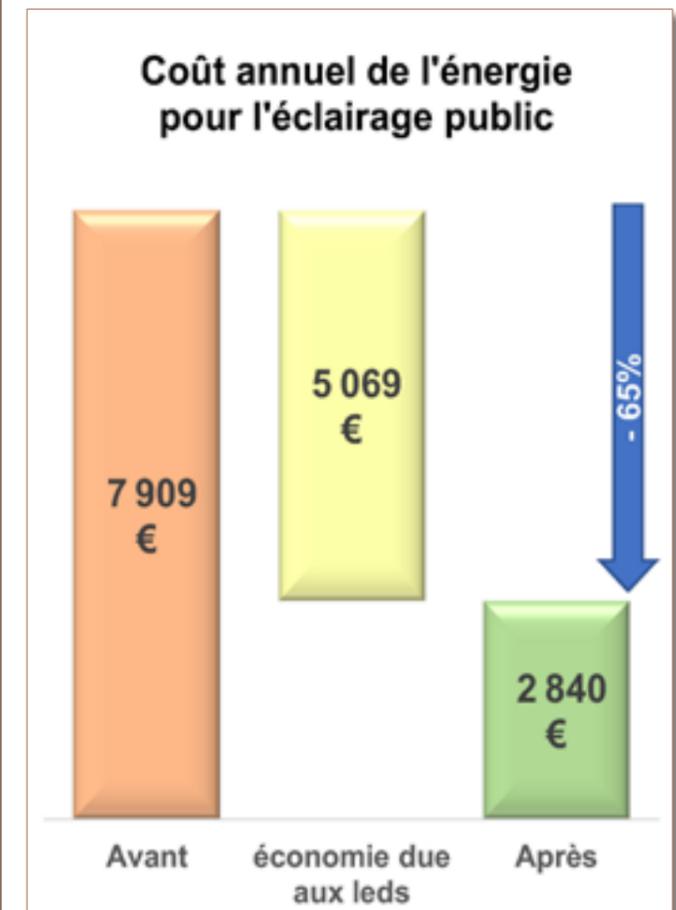
L'économie annuelle sur le coût de l'énergie électrique qui alimente ces points lumineux équipés de LED est de 5 069 €, hors coût de l'abonnement.

L'acquisition de l'ensemble des kits LED, auprès de VHM Éclairage, s'élève à 37 000 € TTC et a été subventionnée à hauteur de 22 242 € (14 954 € par le Syndicat d'Électricité et du Gaz du Rhin et 7 288 € par la CEA).

Dépenses	38 031 €
----------	----------

Recettes:	
Subventions	22 242 €
FCTVA	5 934 €
Dépense nette	9 859 €

Au titre des dépenses s'ajoutent les frais de location d'une nacelle et des petites fournitures pour un montant de 1 031 € TTC. La Commune récupère également 5 934 € de TVA par le biais du Fond de Compensation de la TVA.



L'économie annuelle de 5 069 € nous permet de rentabiliser cet investissement en moins de 2 ans.

Philippe Bleger
Adjoint en charge des travaux

L'année en images



8 Mai

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie commémorative du 11 Novembre a pu, à nouveau, avoir lieu avec une très grande participation de nos concitoyens. La Commissaire Principale Florence IRIGOIN nous a honorés de sa présence accompagnée d'une délégation du régiment du pôle Colmar-Meyenheim- Müllheim.



Les enfants de notre école unique ont lu un poème et la musique Echo-du-Haut Koenigsbourg a animé la cérémonie ainsi que le vin d'honneur donné à la salle des fêtes.

Félicitations aux donneurs de sang qui ont été honorés pour leurs dons.



Cabinet médical



Médailles

Mme Linda NOTHDURFT :
20 ans
M. Claude FUHRER :
20 ans
M. Marcel CARL :
30 ans
M. Michel DEBUS :
35 ans



90 ans KOEBERLÉ Georges



Convention 15.2



Bienvenue à Yannick Heidelberg, notre nouvel agent technique. Il a pris ses fonctions le 1^{er} février.

Livres en scène

La petite chaperonne rouge



La journée citoyenne à Saint-Hippolyte

Samedi 22 mai, dans la cour des ateliers municipaux, une centaine de bénévoles ont été accueillis et chaleureusement remerciés pour leur présence par le maire Claude HUBER. Répartis par groupe de six, ils ont activement participé à la Journée Citoyenne.



De nombreux chantiers ont été menés à bien, en toute convivialité, dans le respect des règles sanitaires : entretien du cimetière et peinture de l'ornement autour de la tombe Chevroton, peinture de la porte du dépôt incendie, des portes en bois de la mairie, des rambardes de la Wesch, réparation de l'avent de la Chapelle Ste Croix, nettoyage de l'église, entretien des chemins ruraux, nettoyage et débroussaillage du banc Eugénie Route du Ht-Koenigsbourg, nettoyage des abords du village, peinture des décorations de Noël par un groupe d'enfants, fleurissement du jardin médiéval, du jardin public, de la Wesch et devant le mur du cimetière, rempotage de géraniums, nettoyage du dessableur de la Wesch, dégagement de deux sources, confection de quatre tables/bancs de pique-nique. Les différents ateliers ont fait l'objet d'un reportage photo (avant/après). Des petits sandwiches ont été confectionnés et distribués aux participants lors d'un moment de convivialité à l'issue de la matinée de travail.



Maisons fleuries

Le jury des maisons fleuries a arpenté les rues de notre cité le 11 août.

Les années ne se ressemblent pas, les fleurs ont souffert en 2020 d'un été trop chaud et trop sec et cet été 2021, elles ont dû supporter un mois de juillet exagérément pluvieux.

Nous remercions tous les habitants, professionnels et service technique qui continuent à fleurir avec goût les maisons, jardins et espaces publics et à s'investir pour embellir notre village.



Palmarès 2021

Professionnels :

FAHRER Sylvie
Hôtel-Restaurant «Le Parc»
Vins HUBER et BLEGER

Façades Fleuries :

COLLAONE René
SONNTAG Micheline
JENNY Eric

Maisons sans jardin :

JEUDY André
WEISS Alfred et Denise
MULLER Marcel

Maisons avec jardin :

TREIBER Francis
SCHAEFFER Francis
KNIEBIHLI Marie Josée



Une année au CP/CE1 : 2021

L'année 2021 a commencé comme 2020 a fini : sous-tendue par la situation sanitaire. Nous avons bien travaillé et en cette fin juin, sitôt les autorisations de sorties accordées, nous avons organisé, le 28 juin, une

Balade ludique avec **Contesse Luciole**
petites histoires & Grande Histoire

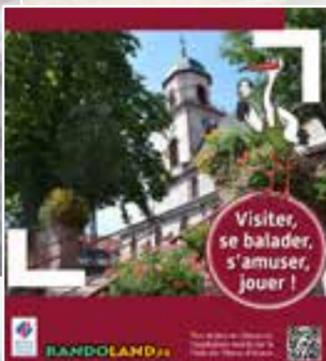
La conteuse passionnante et passionnée,
Le public est intéressé !

Nous redécouvrons notre village avec Barbara, épouse de vigneron qui vit au XVe siècle et nous fait découvrir le passé historique de la cité viticole, sans masque !



Un grand merci aux accompagnateurs sans qui cette sortie n'aurait pu avoir lieu !

Le bel été passé, c'est la **Rentrée des classes** :



Rien de tel qu'une balade au Langenberg, le 10 septembre, pour faire connaissance avec les nouveaux camarades et situer notre école.



Sortie vendanges :

Le 12 octobre 2021, nous sommes invités par le domaine Huber & Bleger

Départ vers la parcelle « des Ecoliers », où nous écoutons attentivement les consignes du chef



Puis... au travail !



Nous visiterons la cave et recevrons toutes les explications nécessaires pour comprendre le travail du vigneron.



ÉCOLE UNIQUE DE RODERN/RORSCHWIHR/ST-HIPPOLYTE - Classe de CM1/CM2

Sortie à l'Écomusée d'Alsace

Le 12 octobre 2021, les élèves de la classe de CM1/CM2 se sont rendus à l'écomusée d'Alsace pour découvrir l'architecture alsacienne.

Ils ont suivi un atelier expliquant la structure en colombages des maisons typiques de notre région. Grâce à une maquette démontable, ils ont pu construire la structure en poutres de deux façades d'une maison alsacienne.

Les élèves ont apprécié cette découverte.

Le reste de la journée, ils ont pu découvrir le parc en suivant les indications d'un jeu de piste.

Cela faisait du bien, durant cette accalmie de l'épidémie, de pouvoir à nouveau organiser une sortie scolaire.

Merci aux grands-parents accompagnateurs pour leur présence auprès des élèves.



Sortie à l'Ecomusée - mardi 12 octobre 2021



Oh !
Des
petits
lapins !



Atelier Ecole d'antan



Tenue vestimentaire d'un élève de 1927.



Entrée en classe bien silencieuse...



Des élèves bien attentifs...

... et studieux !



Exercice de calligraphie, à la plume.



Rénovation du cimetière

Notre cimetière est vétuste et ne répond plus aux besoins de l'évolution des pratiques funéraires actuelles. De plus, la législation « zéro pesticides » pose le problème de l'entretien de ce lieu de repos et de recueillement.

Aussi la Commune a-t-elle décidé de prendre contact avec le bureau de la société « Racines d'Éternité » et lui a demandé d'élaborer un projet d'aménagement paysager du cimetière et du terrain voisin avec la création d'un cheminement pédestre et de jardins partagés ainsi que la plantation d'arbres d'ornement et fruitiers.

LE CIMETIÈRE

Dans le cimetière, le végétal viendra améliorer la qualité paysagère grâce à la plantation d'arbres et de massifs et l'engazonnement de certaines allées pour remplacer le gravier. Les arbres donneront de l'ombre et les plantes vivaces amélioreront l'aspect général de cet endroit aujourd'hui très minéral. Il est aussi prévu d'aménager un lieu dédié aux

cavernes (petites tombes réservées aux urnes funéraires) et un espace de dispersion des cendres avec un arbre du souvenir.

Dans ce nouveau cimetière les familles en deuil pourront se recueillir plus facilement. La circulation dans les allées sera plus confortable, même pour les personnes à mobilité réduite et des bancs permettront de se reposer.

Le côté pratique n'est pas oublié avec la mise en place de points d'eau et de contenants pour les déchets. Un cheminement pédestre traversera le cimetière pour se poursuivre sur le terrain à l'arrière, qui sera aménagé.

REPRISE DES TOMBES

Concessions échues.

Pour la reprise d'une concession échue et non renouvelée la procédure est relativement simple. Deux ans après l'expiration du contrat, la Commune pourra reprendre la concession et procéder à l'exhumation, et ce uniquement si la dernière exhumation remonte à 5 ans au moins.

Concessions perpétuelles à l'état d'abandon

La loi du 03/01/1924 donne le droit aux Communes de reprendre des concessions perpétuelles en cas de défaillance des concessionnaires ou leurs ayants droit. La Commune ne peut engager une procédure que 10 ans après la dernière inhumation. Pour les sépultures « Morts pour la France », le délai est porté à 50 ans.

Le Maire dresse un procès-verbal pour constater l'état d'abandon. La famille, avisée par lettre recommandée, dispose d'un mois pour réagir. À défaut d'ayant droit, l'avis est affiché en mairie et au cimetière.



Tarif des concessions

Tombe

15 ans	125 €
30 ans	250 €

Case du columbarium

15 ans	320 €
30 ans	640 €

DURÉE DES TRAVAUX

Le début des travaux est conditionné par l'autorisation de la Mairie qui valide les documents et plans après vérification.

Cette autorisation est précédée d'un certain nombre de démarches préliminaires, telles que la reprise physique des tombes et des concessions selon des procédures strictement réglementées.

COÛT PRÉVISIONNEL ET DURÉE DU CHANTIER

Il est estimé à environ 350 000 euros. Les travaux dureraient environ 6 mois.

L'entreprise, qui a l'habitude de ces chantiers un peu particuliers, s'engage évidemment à ce que ces travaux soient faits dans le respect des cérémonies et des visites aux défunts.

Trois ans après la période d'affichage, un nouveau procès-verbal est dressé avec indication de la mesure prise. Le Conseil Municipal décide de la reprise ou non de la concession et le Maire prend un arrêté prononçant la reprise des concessions.

Le Maire peut faire enlever les matériaux des monuments, des caveaux et les emblèmes funéraires 30 jours après l'arrêté.

Enfin, le Maire fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Ces restes sont ensuite déposés dans l'ossuaire communal. Il peut aussi faire procéder à la crémation des restes. Les cendres sont déposées dans un columbarium ou dispersées dans un jardin du souvenir.

JARDINS PARTAGÉS ET VERGER

Au-delà du mur d'enceinte du cimetière, un terrain d'environ 1 900 m² est disponible. C'est là que la Commune souhaite créer un espace destiné aux jardins partagés, afin de permettre aux habitants n'ayant pas de jardin à disposition d'en cultiver un. Une association devra être créée dans ce but. Des poiriers et pommiers en espaliers seront plantés le long du mur extérieur du cimetière.



POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP DÉCLARATION PRÉALABLE PC PERMIS DE CONSTRUIRE

TOIT

Réfection de toiture : DP
 Auvent, préau :
 • < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC
 Aménagement de combles : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâtiment

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLES, ANTENNES, VELUX

DP

GARAGE + CARPORT

• < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC

ABRIS DE JARDIN

• < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC
 > 5m² taxe d'aménagement

CRÉATION, RÉNOVATION (D), DES OUVERTURES

DP

RAVALEMENT DE FAÇADE

DP

PORTAIL, CLOTURE

au sein du site Patrimonial Remarquable
DP

VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

• < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC

TERRASSE NON COUVERTE (béton et bois)

• sans surélévation ni fondation profonde : aucune formalité
 • surélevée ou fondation < 5m² : aucune formalité
 • surélevée ou fondation < 20m² : DP
 • surélevée ou fondation > 20m² : PC

PISCINE

• < 10m² non couverte ou en place moins de 3 mois ou couverture < 1.80m de hauteur : aucune formalité
 • < 100m² non couverte ou couverture < 1.80m de hauteur : DP
 • couverture > 1.80m de hauteur quelle que soit la superficie : PC

AVANT tout projet, une consultation du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire. Vous pouvez le consulter sur le site internet : <https://saint-hippolyte-alsace.fr/fr/> N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie : 03 89 73 00 13 ou par mail : mairie-st-hippolyte@wanadoo.fr

Saint-hippolyte

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1^{er} donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2^{ème} vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction. En général le certificat d'urbanisme est demandé par le notaire dans le cadre d'une transaction immobilière.

Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Permis de construire (PC)

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Les travaux d'extension et le changement de destination des bâtiments existants peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Permis modificatif d'un permis de construire

Lorsqu'une autorisation de construire ou d'aménager vous a été accordée, vous pouvez en obtenir la modification en déposant un permis modificatif pour des petits changements du projet initial. S'ils sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demande de permis.

Permis de démolir

Vous devez obtenir le permis de démolir avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Taxe d'aménagement (TA)

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.

Subventions

Certains travaux sont subventionnables par la Commune. Vous devez faire la demande de subventions lors de votre déclaration auprès de nos services et ne pas engager les travaux avant l'arrêté d'accord.

Plus de détail sur internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

et sur le site de la Commune :

<https://saint-hippolyte-alsace.fr/fr/rb/231233/urbanisme-57>

AIDE À LA RÉNOVATION DE MAISON

(Tarif par m²)

FAÇADES

Mise à jour du colombage et peinture	9,70 €
Rénovation du crépi avec colombage	5,00 €
Peinture du crépi avec colombage	3,90 €
Rénovation du crépi sans colombage (y compris isolation ext)	3,90 €
Peinture du crépi sans colombage	3,00 €

TOITURES

Tuiles plates et uniquement en zones Ua et Uht	5,00 €
Tuiles mécaniques type Biberschwanz	1,95 €

PORTES COCHÈRES EN BOIS (Zones Ua et Uht)

Chêne (forfait)	370,00 €
Sapin (forfait)	290,00 €

VOLETS

Par volet plein en bois	21,00 €
Par volet en bois avec persiennes	26,00 €
Subvention spécifique pour la réfection du mur des remparts	15 % des travaux
Plafond d'attribution des subventions susvisées, par type de rénovation.	950,00 €

Les subventions sont allouées tous les 15 ans pour un même immeuble et sont accordées à toutes les catégories socioprofessionnelles ainsi que pour la rénovation des façades de granges transformées en habitation. Les autorisations d'urbanisme doivent être obtenues avant le démarrage des travaux ; les teintes et matériaux préconisés doivent être respectés.

Seules les façades visibles du domaine public sont subventionnées. Les bâtiments de la zone artisanale et de la zone de hangars agricoles sont exclus du dispositif d'aide.

IntraMuros : l'indispensable complément de notre site internet communal

IntraMuros, remplace l'application citoyenne Panneau Pocket actuellement en place.

Avec cette nouvelle application, vous retrouverez certaines rubriques du site internet de la commune :

- L'annuaire de la Mairie
- Les associations
- Les principaux commerces
- Les établissements scolaires/ périscolaires
- La bibliothèque
- Les services de l'intercommunalité

Dès qu'une nouvelle manifestation (rubrique « Agenda ») ou une nouvelle actualité de la commune (rubrique « Journal ») sera mise en ligne sur le site internet, vous en recevrez la notification sur votre téléphone mobile grâce à IntraMuros.

À votre disposition, une « Boîte à idées » qui nous permettra, grâce à ce partage, de construire ensemble l'avenir de notre village.

IntraMuros offre également la possibilité de « Signaler », c'est-à-dire informer en quelques clics la Gendarmerie, la Police Municipale ou la Brigade Verte des actes d'incivilité constatés dans l'espace communal: décharge sauvage, voirie abîmée, panneau de signalisation manquant, mobiliers dégradés, graffitis... le tout en joignant si possible une photo et en géolocalisant les lieux concernés si nécessaire.

IntraMuros constitue donc un nouvel outil de communication commun avec la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, pour promouvoir l'activité économique et commerciale, la vie associative et touristique de Saint-Hippolyte et du territoire.



À quoi sert un don ?

Chaque année, 1 million de malades reçoit des produits sanguins. Ces transfusions permettent de soigner des maladies du sang, les cancers, les leucémies, les hémorragies, ...

Qui peut donner son sang ?

Toute personne en bonne santé, âgée de 18 ans à 70 ans, pesant + de 50 kg et reconnue apte suite à un entretien pré-don. À noter parmi les contre-indications: les tatouages ou les piercings de moins de 4 mois

4 bonnes raisons de donner son sang !

- C'est solidaire ! C'est un geste généreux qui sauve des vies.
- C'est simple ! Le don du sang dure environ 45 minutes. Sitôt accueilli à la collecte, on remplit un questionnaire, on passe un entretien médical et on effectue le don. Une collation est ensuite servie.

Collectes du don du sang prévues en 2022

- SAINT-HIPPOLYTE**
mardi 1er février et jeudi 28 avril
- RORSCHWIHR** lundi 11 juillet
- RODERN** mardi 22 novembre

- C'est éthique ! Le don du sang est un geste gratuit, anonyme et volontaire. La sincérité des informations du candidat lors de l'entretien avec le médecin est fondamentale. Cela contribue à la sécurité des produits sanguins.
- C'est vital ! Le don de sang est un geste vital et irremplaçable: il n'y a pas de produit de substitution. Le don est la seule solution et les besoins augmentent d'année en année.

Rejoignez l'amicale des donneurs de sang de Saint-Hippolyte pour aider au service de la collation lors de la collecte en contactant Mme Elsa HUBER au 06 50 64 70 34

Nombre d'adolescents omettent ou ignorent qu'il est primordial de se faire recenser à la mairie à la date anniversaire des 16 ans et dans les trois mois qui suivent.

Cet oubli ou cette méconnaissance de la loi rend impossible toute inscription aux examens d'État: CAP, BEP, BAC, ... et même au permis de conduire.

Alors n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie, si le trimestre précédent vos 16 ans vous n'avez pas reçu un courrier de recensement.

ÉLECTIONS

Au courant de l'année 2022 auront lieu les élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril ainsi que les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les présidentielles, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.



Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter, vous pouvez donner procuration à un mandataire de votre choix.

La démarche

Vous remplissez un formulaire à télécharger sur le site Service-Public.fr ou à retirer au secrétariat de mairie. Vous devez ensuite vous présenter en personne avec le formulaire rempli et une pièce d'identité à la Gendarmerie, dans un Commissariat de police ou au tribunal. Vous avez également la possibilité de déposer une demande de procuration en ligne via maprocuration.gouv.fr

Ces demandes sont à réaliser le plus tôt possible à cause des délais d'acheminement de la procuration. Si la mairie ne reçoit pas le document à temps, le vote par procuration ne sera pas possible.

Nouveauté

L'électeur peut désigner librement l'électeur qui votera à sa place, même si ce dernier n'est pas inscrit dans le même bureau de vote.

Exemple:

- Vous êtes inscrit sur la liste électorale de Saint-Hippolyte.
- Vous pouvez désigner un électeur inscrit sur la liste électorale de Colmar.
- Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné devra voter à votre place au bureau de vote de Saint-Hippolyte.

Le jour du vote, l'électeur désigné ne doit pas avoir plus de deux procurations et une seule d'entre elles peut avoir été faite en France.

Il peut détenir :

- Soit 1 procuration établie en France.
- Soit 1 procuration établie à l'étranger.
- Soit 1 procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger.
- Soit 2 procurations établies à l'étranger.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOpte SON PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026



Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est une stratégie décennale de développement solidaire et partagé qui a pour but de tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir d'un territoire. Inscrite dans un document socle, cette stratégie va se décliner à travers un programme d'actions locales en fonction des besoins des habitants, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté.

Pourquoi un projet de territoire ?

Un projet de territoire, c'est l'ambition politique de permettre à tous, habitants, entreprises, institutions, de bien vivre et de s'épanouir sur un territoire. Il touche à tous les domaines qui font la vie d'un territoire : l'économie, les services à la population, le tourisme, l'environnement, l'habitat, la culture, les loisirs...

Le projet de territoire du Pays de Ribeauvillé

Il est la marque et l'expression d'un volontarisme politique fort, visant à ne pas simplement prévoir l'avenir, mais à le rendre possible.

Il s'articule autour de 3 piliers stratégiques que sont le cadre de vie, la qualité de vie et la solidarité. Les élus de notre territoire ont présenté un ensemble de **propositions très concrètes et très simples**. La prochaine étape consistera à définir un pacte financier et fiscal cohérent pour réaliser ces projets et à identifier les compétences nécessaires à leur mise en œuvre.



Ce projet adopté à l'unanimité couvre au travers de ses onze enjeux tous les domaines qui font la vie d'un territoire :

- Réussir la transition énergétique et climatique
- Préserver l'environnement
- Relever le défi de la gestion de l'eau
- Renforcer l'attractivité
- Stimuler la dynamique économique
- Améliorer l'offre en mobilité
- Promouvoir le sport santé et loisirs
- Conforter la culture comme lien social
- Améliorer la relation entre communes et intercommunalité
- Se donner les moyens de ses ambitions
- Organiser la solidarité

Le projet de territoire est un levier essentiel pour renforcer notre intercommunalité de services, pour en faire l'outil performant au profit de nos communes, de la qualité et du cadre de vie. Il doit valoriser le Pays de Ribeauvillé à travers son identité, ses atouts et ses forces.

www.cc-ribeauville.fr • 03 89 73 27 10 •

Tous les détails du Projet à retrouver dans le numéro de décembre 2021 de A nous 16

Tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2021

BÂTIMENTS COMMUNAUX

CAVEAU DE LA MAIRIE

Une occupation gratuite/an pour les associations locales

Association locale subventionnée AVEC chauffage 70 €
Association locale subventionnée SANS chauffage 60 €

Particuliers locaux

Avec chauffage 110 €
Sans chauffage 90 €

Particuliers extérieurs

Avec chauffage 175 €
Sans chauffage 155 €
Obsèques famille du défunt de la commune Gratuité

MAISON DES ASSOCIATIONS

Gratuité pour les associations locales

Particuliers locaux 40 €

Particuliers extérieurs et professionnels 60 €

SALLE DE SPORTS DE L'ÉCOLE

Loyer mensuel 22 €

AUTRES

Mange-debout 10 €
(gratuité pour les associations locales) à l'unité
Verres (forfait) 30 €
Verre manquant ou cassé 2 €
Ancienne table (hors location d'une salle) 5 €
Chaise (hors location d'une salle) 1 €

Tireuse à bière et sono portable (gratuité)
Location réservée aux associations locales

VOIRIE

Dépôt sauvage

Remboursement des frais de ramassage et d'évacuation des déchets
Forfait 150 € + 50 €/heure par agent

SALLE DES FÊTES Deux gratuités/an pour les associations locales

Désignation des locaux		Particuliers locaux et associations locales	Utilisateurs extérieurs
Grande salle	Jour	300 €	550 €
	Week-end	400 €	725 €
Petite salle Bar	Jour	150 €	275 €
	Week-end	175 €	350 €
Office	Jour	50 €	75 €
	Week-end	75 €	100 €
Équipement complet	Jour	350 €	600 €
	Week-end	450 €	1 000 €
Salle de musique	Jour	150 €	250 €
	Week-end	175 €	300 €
Local sous terrasse	Jour	75 €	75 €
	Week-end	75 €	100 €
Chambre froide	50.00 €	60 €	

Caution 1 000 €

Scolaires extérieurs Petite salle (bar) : 50 €

Gratuité pour école unique St-Hippolyte/Rodern/Rorschwih

Répétitions pour spectacles : caution de 1 000 € - 25 €/jour

Obsèques (familles de la commune) : gratuité pour la grande salle et la petite salle bar

Naissance

9 janvier Dana de Sébastien HUMBRECHT et Angéline RISACHER
2 avril Suzanne de Gilles RIGAUX et Armelle BORNER
19 mai Louis de Quentin SONNTAG et Marie DUMONT
26 mai Mathilde de Fabrice SALBER et Laurine DAREOUS
25 octobre Jade de Tanguy WEBER et Amandine MARTIN



Mariage



5 février Kévin CAPRIN et Marion Monique Célestine KELLER
24 avril Roland Aloyse STERMANN et Brigitte Marie-Monique GRANGER
11 juin Fernand HEINRICH et Carmen Marie Stéphanie Paule GROSS
10 juillet Alexis Ervino BEVILACQUA et Sophie Anne GRONEN
17 juillet Emmanuel Charles Marie MIESCH et Claire Marie Thérèse Anne RAPP
30 juillet Jacques Michel Robert PHILIP et Myriam Elise Ruth MARTIN
22 août Pierre BAGY et Basma KEFI
28 août Jérôme FREYDT et Charlotte Lucie WAGNER
4 septembre David DA CONCEICAO et Zoé Marguerite RASSLER
23 octobre Nicolas Guillaume Georges LAUCK et Geoffroy FURSTENBERGER

Décès

1er janvier Bernard SANDRIN
6 janvier Christine Jeanne Cécile ANDLAUER épouse ROGER
4 février Éric Daniel FRITSCH
22 février Christiane BAUER épouse MEBOLD
12 mars Pierre Paul STOCKY
23 mai Jean-Paul FESSLER
7 juillet Odile Danièle Marie Jeanne LEDIEU veuve SANDRIN
27 juillet Jeanne Madeleine STEFFAN veuve KRUMB
26 août Alain Jacques FIORI
30 août Marie Rose KOLB veuve HERTFELDER
31 août Jean Claude MARTIN
28 novembre Claude Martin François JAUBERT
23 décembre Alfred Joseph WEYH

Liste des anniversaires de 2022

Noces de Platine

(70 ans de mariage)

30 août

WIPFF Marcel et Yvette

Noces de Diamant

(60 ans de mariage)

16 juin

STIHLE René et Rose-Marie

1^{er} septembre

FAROUILH Maurice et Nicole

Noces d'Orchidée

(55 ans de mariage)

2 mai

MULLER Robert et Laurence

Noces d'Or

(50 ans de mariage)

9 juin

OPPERMANN André et Chantal

8 décembre

MONTAVONT Jean et Marianne

29 décembre

KUSTER André et Yvette

70 ans

24 janvier KLEIN Jean-Pierre

18 février KLEIN André

7 juin METZGER René

16 juin TREIBER Emilie

15 juillet GEORGE André

1^{er} août FRENNET Marc

75 ans

11 janvier SONNTAG Micheline

18 janvier COLLAONE Jacqueline

5 mars FOUASSIER Jean-Pierre

6 mars MULLER Jacqueline

17 mai SCANDELLA Gérard

11 juin GROSS HEINRICH Carmen

15 juillet MULLER Laurence

21 juillet THIRION Fernand

22 août PARCHANOWICZ Cécile

26 octobre FRITSCH Marie-Thérèse

22 décembre GONTARD Sabine

80 ans

6 janvier PFERTZEL Denise

30 janvier COUILLIEN Jacqueline

6 avril WEIL Yves

20 mai THIRION Brigitte

21 mai STAHL Paulette

11 août SCHROEDER Paulette

29 août FAROUILH Nicole

11 septembre GSELL Jean

23 septembre BLEGER Elisabeth

81 ans

19 janvier VOGEL Adolphe

22 janvier STAHL Adolphe

27 mars WEYH Anne-Marie

9 avril HILTENBRAND Roland

20 avril KOEBERLE Rosa

24 mai SCHLICHTER Robert

2 juin VOGEL Paulette

8 juin SCHWARTZ Cécile

18 juin EDEL Alphonse

6 juillet SCHULTZ Charles

25 août GSELL Paul

29 septembre BOMMENSATT Jean

3 novembre BALITH Elisabeth

82 ans

31 mai WOLF Jean

5 novembre ILTIS Marie-Odile

19 décembre HEYBERGER Philippe

83 ans

7 janvier ILTIS Jacques

23 mars MARTIN Paulette

29 juin JENNY Christiane

23 juillet COLLAONE René

3 août STIHLE Rose-Marie

7 septembre MEINRAD Joseph

26 septembre ALMERAS Robert

22 décembre MULLER Jeanine

84 ans

10 janvier MEYER Marie-Jeanne

17 janvier MULLER Marcel

18 janvier MULLER Rosa

18 janvier KLEIN Antoine

09 février HEINRICH Anna

27 mars RAFFATH Claude

17 avril

FESSLER Marie Jeanne

7 mai

KOEBERLE Marie Joséphine

15 juin

PICHEGRU Astrid

16 juillet

DEISS Cécile

18 août

KOEBERLÉ Bernadette

1 octobre

GASSMANN Marlyse

11 octobre

COUILLIEN Jacques

11 octobre

SCHMITT Yvonne

3 novembre

BAGY Germaine

11 décembre

BLEGER Henri

85 ans

7 juillet

CORDONNIER Emile

25 juillet

JAEGER Jacqueline

9 août

DESRICOURT DE LANUX Arlette

28 août

THIRION Achille

29 septembre

SCHMITT Ernest

18 octobre

HEYBERGER Marie Louise

86 ans

13 janvier

MEYER René

18 mars

MUSSO Nicole

22 juin

SCHWARTZ François

17 septembre

THIRION Marcelle

6 octobre

SCHOTTERER Alice

16 octobre

STIHLE René

10 décembre

FEHRENBACH Marcelle

87 ans

29 janvier

MEYER Marlène

12 juin

MEYER René

13 août

FAROUILH Maurice

1 septembre

GASSMANN Raymond

12 novembre

JENNY Eric

88 ans

9 février

HATSCH Marie Rose

13 février

BAFFREY Albert

11 mars

GASSMANN Charles

22 août

GASSMANN Germaine

15 novembre

KOEBERLE Robert

89 ans

06 janvier

CARL Yvonne

09 février

HATSCH André

09 février

LUCHT Alice

02 août

HUBER Bernadette

04 août

TREIBER Lucie

18 novembre

HAEN Madeleine

09 décembre

KLEIN Marie Louise

90 ans

12 février

MEYER Gérard

12 avril

CHRISTEN Jeanne

23 avril

LESIEUR Anne-Marie

21 octobre

SONNTAG Claire

22 novembre

WIECZOREK Nicole

91 ans

28 février

LAFON Raymond

2 octobre

SIMON Marie Anne

02 décembre

KOEBERLE Georges

92 ans

1 juillet

WIPFF Yvette

24 juillet

MEYER Anna

19 septembre

GERBER Marie Thérèse

22 octobre

BRISSINGER André

19 novembre

WEISS Denise

14 décembre

WIPFF Marcel

93 ans

23 février

SIMMLER Marie Louise

06 mars

MEYER Colette

30 novembre

BLEGER René

18 décembre

JUCHERT Thérèse

94 ans

4 juin

BIRG Alice

2 août

KLEIN Hélène

95 ans

22 mars

MULLER Céline

30 septembre

LAFON Geneviève

96 ans

22 août

MUHR Raymond

4 octobre

MEYER Agathe

8 décembre

PICHEGRU Jean-Henri

97 ans

10 février

THIRION Charles

30 octobre

MEYER Auguste

99 ans

3 août

BASTIEN Irène



VILLE DE SAINT-HIPPOLYTE - Calendrier des manifestations 2022

MARS	Samedi	26	20 h 00	Anc. Combattants	A.G.	Salle des fêtes
AVRIL	Samedi	9	20h00	Ste de musique	Concert	Salle des fêtes
	Dimanche	10	Journée		Elections présidentielles	Salle des fêtes
	Dimanche	24	Journée		Elections présidentielles	Salle des fêtes
	Jeudi	28	16h30	Amicale des donneurs de sang	Don du Sang	Salle des Fêtes
MAI	Dimanche	01	11 h 00	Club Vosgien	Fête Montagnarde	Schaentzel
	Samedi	07	17 h 00	Municipalité Anc. combattants	Commémoration 1945	Monument morts S. d'honneur
	Samedi	14	Matin	Commune	Journée citoyenne	Salle des fêtes
JUIN	Dimanche	05	Journée	Commune/C.F.	Slow up	Village/jardin public
	Dimanche	12	Journée		Elections législatives	Salle des fêtes
	Dimanche	19	Journée		Elections législatives	Salle des fêtes
	Vendredi	24	18 h 00	Ecole de Musique	Audition de fin d'année	Jardin public
JUILLET	Dimanche	10	Journée	Diablos Rouges	Marché aux puces	SDF + Parking
	Samedi	16	18 h 00	Amicale Sap. pompiers	Sanglier à la broche	Jardin public
	Mercredi	20	18 h 00	Sté de Musique	Soirée Musique et terroir	Jardin public
AOÛT	Mercredi	03	18 h 00	Syndicat Viticole	Soirée Vigneronne	Jardin public
	Dimanche	14	10 h 00	Sté de musique + Syndicat viticole	Fête patronale + apéritif concert	Place de l'Eglise
	Lundi	15	12 h 00	A.P.P.	Fête du cochon de lait farci	Etang de pêche
	Jeudi	25		Comité des Fêtes	Rallye Festival 2022	Jardin public
SEPTEMBRE	Dimanche	11	17 h 00	Ass. Rénov. Chapelle	Concert	Chap. Ste Croix
	Dimanche	18	11 h 00	Sté de Musique	Fête du Vin Nouveau	Jardin Public
	Dimanche	25	11 h 00	Sté de Musique	Fête du Vin Nouveau	Jardin Public
OCTOBRE	Dimanche	09	14 h 00	Association Sportive	Tournoi de belote	Salle des fêtes
NOVEMBRE	Vendredi	11	11 h 00	Commune	Commémoration Armistice	Mon. Morts / SDF
	Dimanche	27		Comité des fêtes	Concert de l'Avent	Eglise
DÉCEMBRE	Samedi	03	17 h 00	Sapeurs-pompiers et Commune	Sainte Barbe	RORSCHWIHR
	Samedi	10	12 h 00	Municipalité	Fête de Noël des aînés	Salle des fêtes
	Samedi	24	24 h 00	Comité des fêtes Sté de Musique	Vin Chaud gratuit Aubade au Clocher	Place de l'Eglise

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.